SIGERLy

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES
DE LA REGION LYONNAISE

AUTORISE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 31 OCTOBRE 1935

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 22 MARS 2006

BULLETIN N°122

71è Année

SIEGE : 28 RUE DE LA BAÏSSE – 69627 VILLEURBANNE CEDEX – 04 78 84 98 27

TABLE DES MATIERES

- **E**tat des présences 4
- **O**rdre du jour 6
- **A**llocution de Monsieur Michel DENIS Maire de Saint-Fons 7
- **A**llocution de Monsieur Pierre ABADIE Président 8
- **C**ompte rendu d'activités du Président et du Bureau 9
- **A**ffaires donnant lieu à délibération
  - **B**udget 2006 11
- **D**élibérations 22

Assemblée Générale ordinaire du Comité du Mercredi 22 mars 2006

Le mercredi 22 mars 2006 à 18 h 30, le comité du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 15 mars 2006, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au Hall des Fêtes à Saint-Fons.

PRÉSENTS

MM. les Délégués des Communes de

Albigny-sur-Saône, Brignais, Bron, Cailloux-sur-Fontaines, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Chaponost, Charly, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Communay, Couzon-au-Mont-d'Or, Craponne, Décines-Charpieu, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Francheville, Genay, Irigny, Limonest, Millery, Montanay, La Mulatière, Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rillieux-la-Pape, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Fons, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Priest, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Saint-Symphorien d'Ozon, Sainte-Foy-les-Lyon, Sathonay-Camp, Sathonay Village, Tassin la Demi-Lune, Ternay, La Tour-de-Salvagny, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, soit 45 communes.

EXCUSÉS, ABSENTS

MM. les Délégués des Communes de

Charbonnières-les-Bains, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Écully, Feyzin, Fleurieu-sur-Saône, Grigny, Oullins, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Genis-Laval, Vourles, soit 11 communes.

ASSISTENT A LA REUNION

Monsieur CORON, Directeur général des services
Madame GREFFIER, Ingénieur
Messieurs GINOUX, GUIN, Techniciens
Madame VALANTIN, Responsable des services Financier et Moyens généraux
Mesdames GRANDFORT, MAMAN, THORAL, Monsieur MANSOT personnel administratif et financier.

Secrétaire de séance : Monsieur VILLAROYA

Nombre de délégués en exercice 112
Nombre de délégués titulaires présents 63
Nombre de délégués suppléants présents 6
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 69
Nombre de pouvoirs 1

Ont signé les Délégués présents à la séance

R. MONTERNOT (Albigny-sur-Saône), G. DESFORGES (Brignais), C. BOURGUIGNON, (Bron), J.P. GUYONNET et R. KINDLÉ (Cailloux-sur-Fontaines), P. MONNEYRON et M. PANTIGNY (Caluire-et-Cuire), A. RICHARD et D.J. DELABRE (Champagne-au-Mont-d'Or), R. DEGUELDRE (Chaponost), P. MONGOIN (Charly), J. PARIOST (Chasselay), M. GUEZET et L. RUELLE (Collonges au Mont d'Or), JP. CHONE (Communay), G. DARDET (Couzon au Mont d'Or), H. DUHESME et J. GLANDIER (Craponne), D. PERLET et JM. PIPON (Décines-Charpieu), A. ESCOURROU et D. MARIN (Fontaines-Saint-Martin), G. BERTIN-MOUROT et R. BORDAIRON (Fontaines-Sur-Saône), G. BESSON (Francheville), J.P. FOUGERE et M. GENESTIER (Genay), P. BOSGIRAUD et G. RONY (Irigny), L.P. TARDY et J.L. BARBIER (Limonest), P. DESCOTES (Millery), J.P. BERNARD et C. ESCOFFIER (Montanay), G. SAUZET (La Mulatière), M. RODRIGUEZ et B. CHRETIN (Neuville-sur-Saône), J. DIANA (Pierre-Benite), C. PILLONEL (Poleymieux-au-Mont-d'Or), A. BEJEAN et R. DUMOULIN (Rillieux la Pape), R. CADILLON et G. RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), J. MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), I. VILLAROYA et J. POZZI (Saint-Fons), JY. MARTIN (Saint Genis les Ollières), Y. LAROYE (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), W. PLAZZI (Saint-Priest), G. SYBORD (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), A.M. OLLAGNON et B. BARAZZUTI (Saint-Symphorien d'Ozon), M. BARLET et M. MOLIMAR (Sainte-Foy-les-Lyon), P. ABADIE et C. CLET (Sathonay-Camp), R. SAVIN (Sathonay-Village), A. BRUNETEAU et J. GARNIER (Tassin-la-Demi-Lune), M. PERRIN (Ternay), J. BONNAMOUR et J.MUNOZ (La Tour-de-Salvagny), A. TOULERON (Vaulx-en-Velin), É. BAFOUNTA et M. PERRET (Vénissieux), É. BRUN-PICARD et R. CELLIER (Vernaison), N. DUPRÉ et H. MOLLONCH (Villeurbanne).

Indications complémentaires relatives aux délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire

M. PANTIGNY, suppléant (Caluire et Cuire), remplaçant J.C. DAGAND, titulaire
J. GLANDIER, suppléant (Craponne), remplaçant A. GALLIANO, titulaire
C. ESCOFFIER, suppléant (Montanay), remplace M. SEIGNER, titulaire
A. BEJEAN, suppléante (Rillieux la Pape), remplace Y. DURIEUX, titulaire
M. MOLIMAR, suppléant (Sainte Foy les Lyon), remplace M. GERIN, titulaire
J. BONNAMOUR, suppléant (La Tour de Salvagny), remplace J.C. Le FLOC'H, titulaire

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

G. BRECHET (Chasselay) donne pouvoir à J. PARIOST

Excusés, absents

S. PROUVEUR (Albigny-sur-Saône), M. MASSON (Brignais), C. TOURDES (Bron), M. NAVISÉ (Chaponost), L.P. BEROD et M. GIGOT (Charbonnières-les-Bains), G. ALLAIS (Charly), G. BRECHET (Chasselay), J.L. SIMON (Communay), C. VALLY (Couzon-au-Mont-d'Or), J. MALLAVAL et R. MARTIN (Curis-au-Mont-d'Or), C. PONSOT et J.F. FARGIER (Dardilly), L. SZTERNBERG et I. BOUISSET (Ecully), C. CHAMPALLE et M. GUILLOUX (Feyzin), M. GIRAUD et JP. GUILLERMIN (Fleurieu-sur-Saône), J.P. VEYRIER (Francheville), R. BALME et G. VERZIER (Grigny), J. FAVIER (Millery), D. BERGON (La Mulatière), G. MOREL et C. JABOULAY (Oullins), A. TSACRIOS (Pierre-Bénite), JC. CRETINON (Poleymieux au Mont d'Or), É. VERGIAT et M. COMTE (Rochetaillée-sur-Saône), P. ARNOUD (Saint Didier au Mont D'Or), E. FILLOT et C. RENAUD (Saint-Genis-Laval), Y. LEDON (Saint-Genis-les-Ollières), M. DUFFAUX (Saint Germain au Mont D'Or), C. DUBOS (Saint-Priest), A. BLANC (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), M. MOIROUD (Sathonay Village), M. VADON (Ternay), G. CASTALDI (Vaulx-en-Velin), E.MESNIER et S. MICHAUT (Vourles).

ORDRE DU JOUR

- **C**ompte rendu d'activités du Président ;
- **A**doption du procès-verbal du 8 février 2006 (Bulletin 121) ;
- **B**udget 2006 ;
- **Q**uestions diverses.

MONSIEUR PIERRE ABADIE ouvre la séance du Comité à 18 h 40

MONSIEUR Michel DENIS – MAIRE DE SAINT FONS

Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous.

Je suis Michel DENIS, Maire de Saint-Fons. C'est à la fois un honneur et à la fois un plaisir de vous recevoir ici, pour la première fois, dans notre commune. Le SIGERLy, devenu adulte depuis peu, nous fait l'honneur de tenir son Assemblée Générale chez nous, à Saint-Fons, ville de l'Est Lyonnais pour certains, du Sud-Est pour d'autres ; 16.000 habitants, commune dominée essentiellement par l'industrie chimique depuis 150 ans qui s'était délocalisée à la campagne parce qu'elle gênait le cœur du centre-ville de Lyon. Donc ici, il n'y avait, il y a une centaine d'années, que des vaches, quelques lônes qui traînaient le long du Rhône, et les usines chimiques sont venues s'installer chez nous, pour être tranquilles. 100 ans après, la ville les a rattrapées, les a dépassées, avec tous les problèmes que l'on connaît.

Mais nous sommes une commune de tradition ouvrière puisqu'il y a encore une vingtaine d'années, 75 % de la population travaillaient aux usines chimiques où se fabriquait, vous le savez tous, l'aspirine du Rhône, qui était d'ailleurs, soit dit en passant pour la petite histoire, une prise de guerre, donnée par les Allemands lors du Contrat de Versailles après la Guerre de 1914. Ce sont les Allemands qui avaient inventé l'aspirine, mais ce sont les Français qui l'ont exploitée.

La chimie a connu l'évolution de la chimie lourde à la chimie fine. Notre bassin de la chimie a connu une perte de 30.000 emplois sur l'ensemble de la vallée de la chimie. Donc nous sommes en train de reconquérir ce territoire de Vénissieux à Solaize et de Pierre-Bénite jusqu'à Irigny, où nous l'améliorons dans le cadre à la fois de l'Agenda 21 et d'une redynamisation des territoires.

Donc vous êtes dans un territoire en devenir, en reconstruction, et vous êtes les bienvenus. Je participe avec plaisir à cette Assemblée Générale. Je serai obligé, puisque je mène deux réunions de front, de vous quitter dans quelques minutes, mais vous êtes les bienvenus. Je suis un fervent partisan de l'intercommunalité.

Je sais que Pierre Abadie mène notre SIGERLy de main de maître. A la fin, au cas où je ne serais pas là, mais j'espère l'être, il faudra vraiment le féliciter pour le travail accompli, pour tout ce qui s'est passé, toutes les difficultés, à monter enfin un Syndicat intercommunal performant.

Donc merci Pierre d'être venu chez nous et merci à tous. Je te cède la parole.

(Applaudissements).

MONSIEUR PIERRE ABADIE, Président.-

Merci mon cher collègue pour tous ces compliments. Je pense qu'ils s'adressent à moi, mais qu'ils s'adressent surtout à l'ensemble du Syndicat, au Bureau bien entendu, et à l'ensemble de ses membres, parce que c'est grâce à vous tous que nous sommes arrivés à ce stade.
J'avais prévu de le dire un peu plus tard, mais je vais le dire maintenant, puisque cela me permet de rebondir.

Je veux vous annoncer que hier nous avons enfin, après un an de péripéties, conclu l'accord ou le contrat de concession. Nous avons enfin un contrat de concession du SIGERLy, qui sera signé le 16 juin.

(Applaudissements).

Nous aurons notre contrat de concession avec tous les éléments, je dis bien : tous les éléments que nous avions demandés.
Cela n'a pas été une mince affaire parce que les autorités locales ont bien suivi, mais vous savez que EDF c'est aussi parisien et qu'il a fallu aussi que Paris donne son feu vert. Nous avons eu le feu vert et donc nous aurons la chance d'avoir un partenariat de 25 ans. C'est un grand partenariat, avec EDF, et je pense que le contrat que nous avons fait, est un très bon contrat pour nous et pour eux.

Merci.

(Applaudissements).

Alors, si le SIGERLy est un jeune syndicat, il est le plus ancien, je le rappelle, mais il a une nouvelle renaissance et c'est un syndicat qui n'a pas peur de prendre des risques puisque, vous le voyez, nous sommes venus à Saint-Fons, ville de la chimie, qui est dans un périmètre de risque. C'est bien cela, mon cher collègue ? Vous voyez que nous n'hésitons pas à prendre des risques !

(Rires).

Merci de ta présence. Nous aurons tout à l'heure peut-être le plaisir de trinquer avec toi.
Je vous propose donc de commencer ce Comité.

Tout d'abord nous avons quelques absents :

- Monsieur VALLY (Couzon)
- Monsieur NAVISE (Chaponost)
- Monsieur BEROD et Monsieur GIGOT de Charbonnières : ceci s'explique puisqu'il y a eu de nouvelles élections à Charbonnières, donc nous aurons certainement de nouveaux élus au SIGERLy pour cette commune.
- M. BRECHET (Chasselay), avec ses suppléants.
- M. VERZIER (Grigny)
- M. RENAUD (St Genis Laval)
- M. BALLEYDIER, notre receveur, s'est excusé, peut-être viendra-t-il plus tard, mais il a présenté ses excuses.

Enfin, je vais demander à notre collègue, Monsieur VILLAROYA d'être notre secrétaire de séance. C'est la tradition, nous prenons toujours un élu au syndicat de la commune, lorsque nous allons dans la commune. Merci.

Nous allons commencer l'ordre du jour, qui n'est pas très long. Il y a le compte rendu d'activités du Président, l'adoption du procès-verbal, que vous avez tous reçu, du 8 février, le gros morceau c'est le budget 2006, et enfin les questions diverses.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Monsieur Pierre ABADIE

Il y a eu beaucoup de travail, je tiens à le dire. Tout à l'heure, on me donnait des félicitations, je tiens à les donner au Bureau, que ce soit le bureau statutaire ou le bureau restreint, mais aussi à la commission d'appels d'offres qui s'est réunie très souvent ces temps-ci, car notre syndicat a voulu être un syndicat de proximité, et pour aller très vite dans certains cas pour les communes, nous n'avons pas hésité à mettre des commissions supplémentaires, à faire des bureaux supplémentaires, pour avancer. D'ailleurs, la semaine dernière, nos collègues étaient tout surpris d'avoir deux bureaux dans la même semaine, mais c'était pour répondre aux exigences de nos communes.

- Le bureau statutaire s'est réuni le 28 février 2006, les 14 et 17 mars 2006
- Le bureau restreint s'est réuni les 14 et 28 février 2006, les 7,14, et 21 mars 2006
- Réunion technique le 3 mars 2006
- Rendez-vous le 8 février 2006 avec le Maire de Vourles et Mr Najba
- Rencontre le 14 février 2006 avec Mr Coron et Mr Strauss et l'entreprise COIRO/SERELY
- Rendez-vous le 23 février 2006 avec Mr Coron et Mr Bonnet de l'entreprise FORCLUM
- Rendez vous en Préfecture avec Mr Trontin le 2 mars 2006
- Réunion prévue de la commission paritaire SYDER/SIGERLy le 7 mars 2006
- Rendez-vous le 9 mars 2006 avec le Maire et les délégués de Champagne au Mont d'Or
- Rendez vous le 13 mars 2006 avec les élus de TASSIN
- Réunion le 21 mars 2006 avec EDF pour le contrat de concession

- La commission d'appel d'offres s'est réunie les 21 et 24 février, 13 et 17 mars 2006

Les marchés suivants ont été attribués :

SAINT GERMAIN AU MONT D'OR	Travaux Quartier de la Gare	01/2006	SERPOLLET
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	Travaux Avenue Lanessan	02/2006	SCREG
SAINT ROMAIN AU MONT D'OR	Travaux rue de la République	09/2006	SOBECA
FEYZIN	Travaux quartier de la Gare	11/2006	AMEC SPIE

- Les marchés passés selon la procédure adaptée ont été attribués aux entreprises suivantes :

VILLEURBANNE	Travaux Rues Bernoux et Anatole France	06/2006	10 février 2006	SCREG
SIGERLY	Voitures	07/2006	31 janvier 2006	TOYOTA
VAULX EN VELIN	Maîtrise d'oeuvre Rue Jean Foucaud	08/2006	31 janvier 2006	ERCD
VAULX EN VELIN	Maîtrise d'œuvre Carrefour Rougé Chevallier	10/2006	3 mars 2006	ERCD
COUZON AU MONT D'OR	Travaux Montée Georges Lyvet	12/2006	6 mars 2006	SCREG

- En ce qui concerne la réunion de la commission paritaire SYDER/SIGERLy du 7 mars, le SYDER nous a répondu par l'intermédiaire de son Président qu'il ne souhaitait pas venir à cette réunion, pour lui elle n'avait pas lieu de se tenir. Nous avons quand même convoqué une nouvelle fois la commission, en rappelant que c'était une obligation statutaire et que, comme je vous l'avais expliqué, la présidence était tournante, une année c'était le Président du SYDER, une année le Président du SIGERLy. L'année dernière c'était le Président du SYDER, elle ne s'était malheureusement pas réunie, alors que statutairement elle devait se réunir au minimum deux fois. Là j'ai rappelé au Président du SYDER l'obligation de se réunir. A priori, même à ma deuxième lettre, il a répondu de la même façon, en disant qu'il n'avait pas envie de venir.

Donc nous avons fait la réunion. Nous avons déclaré une carence du SYDER et nous avons opté pour dire à notre comité de prononcer la dissolution de cette commission paritaire, puisque cette commission ne pouvait pas se réunir, une partie de ses membres ne souhaitant pas participer.

D'autre part, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons eu une réunion le 21 mars, hier, avec EDF pour le contrat de concession, pour aboutir à un accord, qui sera signé le 16 juin. Nous aurons d'abord un comité qui devra valider ce contrat de concession, le passage en Préfecture, et le 16 juin ce sera la signature officielle de ce document, et ce jour-là, comme je vous l'avais promis, nous ferons la fête.

- Nous avons recruté au 1er mars 2006 Eric GAILLARD –qui est là, il va se lever pour que vous le connaissiez– qui est notre responsable travaux. C'est lui qui va superviser l'ensemble de nos techniciens.

(Applaudissements).

Voilà pour le compte-rendu d'activités de votre Président. Vous voyez que le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau n'ont pas chômé.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 8 FEVRIER 2006

M. ABADIE,- Président.-

Vous avez tous reçu ce procès-verbal, je n'ai pas reçu d'observations particulières. Est-ce qu'il y a des observations à formuler ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ?

- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Merci.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DONNANT LIEU A DELIBERATION

BUDGET PRIMITIF 2006

M. ABADIE, Président.-

C'est donc notre collègue, Michel PERRET, Vice-président chargé des finances, qui va vous faire cette présentation. A la fin de la présentation, j'évoquerai certains points par rapport à ce budget, comment va évoluer le syndicat avec les financements.

M. PERRET, Vice-président.-
Ce n'est pas le compte administratif, puisque le compte administratif, nous le voterons en juin.
Nous allons passer aux chiffres, vous avez tous les documents qui sont joints.
(lecture des résultats de l'exercice 2005)

Nous passons au budget primitif 2006

Le budget 2006 se caractérise par une augmentation des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement afin de nous permettre de réaliser pleinement les demandes des communes.

Les résultats de l'exercice 2005 sont connus, le CGCT (art. L-2311-5) offre la possibilité aux collectivités, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement seront donc repris par anticipation ainsi que les restes à réaliser des deux sections.

En effet, les différents éléments de cette procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

Cette reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable et accompagnée d'une balance, d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2005.

Ces documents sont joints au présent rapport.

Ci-dessous sont présentés les résultats de l'exercice 2005.

	Résultat de fonctionnement 2005	
A	**Résultat estimé de l'exercice**	**2 008 218.52 €**
B	**Résultats antérieurs reportés**	**5 945 389.30 €**
C	**Résultat à affecter**	**7 953 607.82 €**
D	**Solde d'exécution d'investissement 2005 estimé D001 besoin de financement**	**- 4 371 082.41 €**
E	**Solde des restes à réaliser d'investissement 2005 Excédent de financement**	**1 783 985.94 €**
F	**Besoin de financement (D+E)**	**2 587 096.47 €**
	REPRISE ANTICIPEE (G+H)	**7 953 607.82 €**
G	**Prévision d'affectation en réserves R 1068=au moins la couverture du besoin de financement**	**2 587 096.47 €**
H	**Report en fonctionnement R002**	**5 366 511.35 €**

Le Budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L.2312-2, le comité s'est prononcé sur le vote des crédits par chapitre.

Le budget primitif 2006 joint comprend :

I – Informations générales
- Informations statistiques, fiscales et financières (p.2)
- Modalités et vote du budget (p.3)

II – Présentation générale du budget
- Vue d'ensemble, sections (p.4)
- Vue d'ensemble, section de fonctionnement, chapitres (p.5)
- Vue d'ensemble, section d'investissement, chapitres (p.6)
- Balance générale du budget, dépenses (p.7)
- Balance générale du budget, recettes (p.8)

III – Vote du budget
- Section de fonctionnement, détail des dépenses, articles (p.9-10)
- Section de fonctionnement, détail des recettes, articles (p.12)
- Section d'investissement, détail des dépenses, (p.13)
- Section d'investissement – détail des recettes (p.15)

IV – Les annexes (p.17 à 22)

Analyse des principales propositions nouvelles

Impact budgétaire des transferts de compétences

- FONCTIONNEMENT : DEPENSES

- Compétence « achat d'énergie » : compte 60612 : 900 000 €
- Compétence « maintenance » : compte 61523 : 250 000 €
- Compétence « études générales éclairage public et énergie » : compte 617 : 72 000 €

- FONCTIONNEMENT : RECETTES

- Subventions Région : compte 7472 : 21 600 €
- Subventions ADEME : compte 7478 : 21 600 €
- Les contributions des communes : compte 7474 :5 122 500 €

- INVESTISSEMENT

- Au titre du FIDRTS

	BP 2006
Travaux de câblage (fonctionnement)	**687 200.00 €**
Frais d'études	**1 000 000.00 €**
Frais d'insertion	**6 000.00 €**
Travaux	**10 000 000.00 €**
TOTAL	**11 693 200.00 €**

- Au titre des travaux d'éclairage public : 3 000 000 €

En contrepartie sont enregistrées les recettes suivantes :
Le FCTVA et la TVA à récupérer auprès d'EDF : 400 000 €
Un prêt estimé à 11 000 000 €
L'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 587 096.47 €, et le prélèvement provenant de la section de fonctionnement 3 835 715.62 € (ligne 021).

Les principales autres dépenses et recettes :

- FONCTIONNEMENT :

- remboursement de la dette au SYDER pour 1 596 637.50 € réparti entre les comptes 6554 « contributions aux organismes de regroupement », 16875 « autres dettes-groupement de collectivités », 6618 « intérêts des autres dettes »
- le remboursement de la dette propre au SIGERLy : compte 66111 « intérêts » pour 620 000 €, compte 1641 « capital » pour 2 000 000 €
- ces charges sont compensées par la contribution des communes inscrite au compte 7474 « participation des communes »
- en recettes figurent également les redevances EDF-GDF compte 757 pour un montant de 1 659 000 €

- INVESTISSEMENT :

- Achat d'un véhicule compte 2182 : 25 000 €
- Achat de matériel de bureau et informatique compte 2183 : 20 000 €
- Achat de mobilier compte 2184 : 20 000 €
- En recettes ont été inscrits le FCTVA et la récupération de la TVA auprès d'EDF comptes 10222 et 2762 pour 400 000 €

Le budget primitif 2006 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement
Chapitre 011 - Charges à caractère général ..... 2 195 400.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel ..... 837 700.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante ..... 2 307 000.00 €
Chapitre 66 - Charges financières ..... 894 296.18 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements ..... 38 284.38 €
023 - Virement à la section d'investissement ..... 3 835 715.62 €

Soit un total de ..... 10 108 396.18 €
Restes à réaliser 2005 repris par anticipation ..... 1 723 034.76 €

Soit un total général de ..... 11 831 430.94 €

Recettes de Fonctionnement
Chapitre 74 - Dotations et participations..... 5 165 700.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante ..... 1 666 000.00 €
Chapitre 76 - Produits financiers ..... 16 000.00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges ..... 5 000.00 €

Soit un total de ..... 6 852 700.00 €
Restes à réaliser 2005 repris par anticipation ..... 350 707.66 €
Résultat 2005 repris par anticipation ..... 5 366 511.35 €

Soit un total général de ..... 12 569 919.01 €

En tenant compte de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005, la section de fonctionnement est présentée avec un excédent prévisionnel de clôture de **738 488.07 €.**
L'article L.1612-7 du CGCT stipule que « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal».
Le comité se prononcera pour rétablir l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une décision modificative ultérieure.

Dépenses d'investissement
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts ..... 2 510 000.00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles..... 31 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles..... 65 000.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours ..... 14 000 000.00 €

Soit un total général de ..... 16 606 000.00 €
Restes à réaliser 2005 repris par anticipation ..... 4 888 299.40 €
Résultat 2005 repris par anticipation ..... 4 371 082.41 €

Soit un total général de ..... 25 865 381.81 €

Recettes d'investissement
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers ..... 200 000.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées ..... 11 000 000.00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières ..... 1 532 000.00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre ..... 38 284.38 €
021 - Virement de la section de fonctionnement ..... 3 835 715.62 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 2 587 096.47 €

Soit un total de ..... 19 193 096.47 €
Restes à réaliser 2005 repris par anticipation ..... 6 672 285.34 €

Soit un total général de…….…… 25 865 381.81 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005 et de la prévision d'affectation en réserves au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005.

Je propose au comité :

- De reprendre par anticipation le résultat prévisionnel de fonctionnement dans son intégralité en report de fonctionnement au budget primitif 2006, en recettes ligne codifiée 002 : 5 366 511.35 €

- De reprendre par anticipation le solde d'investissement prévisionnel dans son intégralité en report d'investissement au budget primitif 2006 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : 4 371 082.41 €

- De prévoir d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : 2 587 096.47 €

- De reprendre les restes à réaliser au budget primitif 2006 tels qu'ils figurent en annexe

  - Soit en dépenses de fonctionnement 1 723 034.76 €
  - Soit en recettes de fonctionnement 350 707.66 €
  - Soit en dépenses d'investissement 4 888 299.40 €
  - Soit en recettes d'investissement 6 672 285.34 €

Je propose, par ailleurs, au comité de se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Nous allons passer au vote du budget primitif 2006. Sur chaque ligne, je vous ferai voter.

Dépenses de fonctionnement
(les chapitres 011, 012, 65, 66, 042, 02, ainsi que le total, sont adoptés à l'unanimité)

• Recettes de fonctionnement
Chapitre 74 : il y a un problème ?

M. GUYONNET, Cailloux.-
Je regarde un tableau à la page 12, sur lequel il y a : dotations et participations budget primitif précédent : 1 142 124 €, proposition du Président pour 2006 : 5 165 700 €. C'est dû à quoi ?

M. PERRET, Vice-président.-
Madame Valantin, est-ce que vous avez une réponse à cette question ?

Mme VALANTIN.-
Vous voulez savoir quelle est la raison de l'augmentation ? C'est parce que l'année dernière les contributions des communes étaient sur le compte 73 et cette année le comptable m'a dit de les porter au compte 74.

M. PERRET, Vice-président.-
C'est bon ? Nous reprenons le vote sur les recettes de fonctionnement.
(les chapitres 74, 75 et 76 sont adoptés à l'unanimité)
Chapitre 77 - produits exceptionnels : 1 868 041 €. Il y a une question ?

Mme OLLAGNON, St Symphorien d'Ozon.-
Est-ce que vous pouvez nous donner le détail, parce que je ne le retrouve pas, sur les produits exceptionnels ?

Mme VALANTIN.-
Je pense que c'est le chapitre 75 qui est de 1 666 000 € et ensuite il y a des produits exceptionnels.

Un participant.-
Ce n'est pas possible.

M. PERRET, Vice-président.-
Je vous propose, Madame Valantin, de rechercher pendant que l'on continue, et vous nous donnerez une réponse à la fin.
Chapitre 013 : adopté à l'unanimité.
On ne va pas voter sur le total, on y reviendra quand on aura une réponse à la question.

Lecture : en tenant compte de la reprise anticipée, etc…

- Dépenses d'investissement
  (les chapitres 16, 20, 21, 23, ainsi que le total, sont adoptés à l'unanimité)
- Recettes d'investissement

(les chapitres 10, 16, 27, 040 et 021 sont adoptés)
Le total est faux.

Une participante.-
Il semblerait qu'il y ait une erreur sur le cumul des trois derniers chiffres. Ils sont totalisés pour 25 865 381,81 €
Si l'on additionne 19 + 2 + 6, on est déjà à 27.

M. PERRET, Vice-président.-
Si on prend à l'envers, 25 M€ moins 6 M€ moins 2 M€, cela ne fait pas 19 M€.

Un intervenant.- Le total de 19 193 096,47 € comprend l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2 258 096,47 €.

M. PERRET, Vice-président.-
Je pense que c'est cela.

Mme VALANTIN.-
Oui, c'est cela.

(discussion générale)

M. PERRET, Vice-président.-
Donc aux chapitres 10, 16, 27, 04 et 021, il semblerait qu'il faille rajouter l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 587 096,47 €, ce qui fait un total de 19 193 096,47 €. On est d'accord sur ce total ?
(accord unanime)
Donc on vote sur ce total (adopté à l'unanimité)

On passe aux restes à réaliser 2005 repris par anticipation pour 6 672 285,34 € (adopté à l'unanimité)
Soit un total général de 25 865 381,81 € (adopté à l'unanimité).

Nous revenons aux recettes de fonctionnement où il y avait bien une erreur. Vous pouvez retrouver les chiffres en reprenant le budget que vous avez reçu, c'est celui-là qui est valable, c'est la page 5.
Nous avons bien au chapitre 74 : 5 165 700 € ; au chapitre 75 : c'est 1 666 000 € et non pas 1 668 000 € comme indiqué sur la feuille à part ; au chapitre 76, ce n'est pas 18 000 € mais 16 000 € ; au chapitre 77, produits exceptionnels c'est 0 ; chapitre 013 : 5 000 €, soit un total de 6 852 700 €. En fait, les chiffres sont bons dans le budget, c'est sur la feuille à part où il y a des erreurs. Le budget complet, lui, est correct.
Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Donc le total général des recettes de fonctionnement est de 12 569 919,01 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? (adopté à l'unanimité)

Il est proposé au comité : (lecture du rapport)
Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme OLLAGNON, St Symphorien d'Ozon.-
Page 17, est-ce qu'il y a une raison particulière pour l'emprunt DEXIA CLF ? Le montant des intérêts me paraît très important par rapport au capital : 266 897 € pour un capital de 795 714 €. Il y a sans doute une explication particulière.

M. ABADIE, Président.-
Ma science infuse s'arrête là, je ne peux pas vous répondre. Peut-être que Madame Valantin a une réponse. Est-ce qu'il y a eu un rachat de prêt avec pénalité ? Quand on renégocie les prêts, il y a des indemnités, et je pense que cela rentre dans le cadre des intérêts. Je ne vois que cela, mais je ne suis pas comptable de profession. C'est une hypothèse.

Mme VALANTIN.-
Non, c'est un nouvel emprunt, mais je ne l'ai pas en tête.

M. ABADIE, Président.-
C'est facile à calculer. On a un capital de 8 732 000 € et on a 266 000 € d'intérêts ? Ce n'est pas excessif par rapport au capital.

M. PERRET, Vice-président.-
C'est un prêt qui a été fait récemment et, comme vous le savez, quand vous remboursez un emprunt, vous remboursez plus d'intérêts au début et après plus de capital. Je pense que c'est cela l'explication.

Mme VALANTIN.-
Page 19 il y a le détail des emprunts DEXIA.

M. ABADIE, Président.-
Si on fait un calcul rapide, cela fait un taux de 3 % sur un capital de 8 M€. Ce n'est pas énorme.
Est-ce que l'explication vous convient, Madame Ollagnon ? Je pense que vous avez fait le parallèle avec le capital à côté, qui est la part de capital annuelle remboursée. Il faut rapporter les intérêts au montant global du capital et non pas à la part annuelle remboursée.
Pas d'autres questions ?
On va vous présenter sous forme de camemberts les différentes dépenses.

M. PERRET, Vice-président.-
(présentation des différents camemberts)

M. CHRETIN, Neuville.-
Ces informations sont fort intéressantes, mais ce qui nous manque c'est une comparaison. Sans vouloir demander de faire un travail extraordinaire, si ces camemberts étaient comparés aux années précédentes, cela nous permettrait d'avoir des questions ou des éclairages sur les évolutions dans les différents chapitres.

M. ABADIE, Président.-
C'est ce que j'ai demandé, on le fera pour le compte administratif, que l'on va voter le 1er juin, où l'on vous proposera le budget qui est voté, le budget réalisé, car c'est bien aussi d'avoir ce qui est voté et ce qui est réalisé, et on le fera sur les deux années antérieures, de façon à voir effectivement l'évolution du syndicat, que ce soit dans les dépenses ou dans les recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

C'est la première fois qu'on présente des camemberts et c'est vrai que cela ne veut pas dire grand chose quand ils sont donnés comme cela.

D'ailleurs j'en profite, puisque je parle du compte administratif, pour vous dire que lors du vote du compte administratif au mois de juin, puisque l'on constate que les finances du syndicat sont très saines puisque nous avons des excédents importants, qui se chiffrent entre 4 et 5 M€, ce qui est énorme, le Bureau vous proposera d'utiliser une partie de cet argent pour aider les communes dans les enfouissements de réseaux. Notamment, nous pensons vous proposer d'investir 1 M€ pour aider les communes à enfouir leurs réseaux, parce que, comme vous le savez, c'est la formule qui nous permet de vous aider.

Aujourd'hui, vous l'avez vu, on en est à des hauteurs de 14 M€ de travaux. Je rappelle que quand nous nous étions lancés dans cette opération, nous étions partis sur la base de 11 M€ de travaux sur 3 ans. Aujourd'hui nous en sommes à 14 M€ de travaux. Il est bien entendu que les volumes correspondants sont très importants et que l'aide apportée diminue, puisque vous savez que c'est plafonné.

En apportant ces 1 M€ supplémentaires, plus l'année 2007, j'ai demandé que l'année 2007 soit intégrée puisque dans le mandat l'année 2007 sera comprise en totalité, j'ai demandé que la recette de redevance de l'article 8 de l'année 2007, dont le montant est de 380 000 €, soit associée aux 1 M€, pour les mettre dans ce fonds, ce qui fera 1 380 000 €. Cela, c'est le mondant d'aide. Rapporté aux coûts de travaux aidés, puisque l'aide est d'à peu près 20 % d'un chiffre global des opérations, cela correspondrait environ entre 7 et 8 M€ de travaux aidés. Je pense que c'est quelque chose d'intéressant.

Comme dans les communes les facturations n'ont pas été encore faites, généralisées, nous proposerons – c'est ce qu'on a commencé à expliquer aux communes qu'on a rencontrées– de reprendre de zéro les facturations et de tenir compte de tous ces éléments supplémentaires pour l'aide aux communes. Ceci fait qu'il n'y aura pas de trou au milieu, les communes qui étaient déjà plafonnées et qui avaient dépassé, ne seront pas perdantes, elles récupéreront un fonds d'intervention. Ceci permettra d'avoir un échelonnement jusqu'à la fin du mandat et, au cours du prochain mandat, nous aurons des éléments plus sérieux puisque nous aurons déjà quelques années d'activité, et nous pourrons mieux ajuster ce fonds d'intervention pour le prochain mandat. Je rappelle qu'il se fera en deux étapes, en deux plans triennaux.

Voilà en explication par rapport à ce budget, qui n'appelle pas de commentaires particuliers puisque nous avons la chance d'avoir au syndicat, des finances, et cela on ne peut que s'en féliciter.
Je vous ai dit qu'on mettrait 1 M€ et vous avez vu qu'il y a 4 à 5 M€, cela pourra permettre d'aider ultérieurement des communes, parce que certaines n'ont peut-être pas de travaux immédiatement, mais on ne veut pas les pénaliser.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. MATHERON, St Didier au Mont d'Or.-
Un petit point pour ma gouverne personnelle. Lorsque le SIGERLy fait des travaux, c'est considéré que cela rentre dans les immobilisations du SIGERLy. J'associe cela au droit de propriété, cela n'est plus du tout la propriété des communes ?

M. ABADIE, Président.-
Je rappelle que les biens des communes ont été mis à la disposition du syndicat. Tous les travaux nouveaux qu'on réalise pour le compte des communes, rentrent dans le capital, en effet, du syndicat. Lorsque la commune se retire du syndicat, elle récupère bien entendu ses biens.

M. MATHERON, St Didier au Mont d'Or.-
D'accord, mais pour les travaux d'enfouissement…

M. ABADIE, Président.-
Les travaux d'enfouissement et d'éclairage public, pour lesquels elles ont confié la compétence.

M. MATHERON, St Didier au Mont d'Or.-
Autrement dit, pour les communes qui n'ont transféré que l'enfouissement, il peut y avoir deux types de propriété, deux régimes ?

M. ABADIE, Président.-
Si la commune n'a pas transféré la compétence d'éclairage public, nous pouvons réaliser l'éclairage public dans cette commune dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, mais je rappelle qu'à ce moment-là elle finance directement, elle ne finance pas par l'intermédiaire du syndicat.
En plus, le fait que ce soit en investissement fait que nous vous facturons en hors taxes. Logiquement nous devrions vous facturer la TVA et nous devrions vous la rembourser deux ans après, puisque nous la récupérons deux ans après. Le syndicat, fort de sa trésorerie pour le compte des communes, vous facture en hors taxes et récupère deux ans après la TVA. C'est aussi un effort que nous faisons pour les communes.

Il y a de l'argent au syndicat, autant que ce soit les communes qui en bénéficient. Vous êtes bien d'accord avec moi ?

M. DESFORGES, Brignais.-
J'ai une question relative aux ratios - informations financières, à la page 2. Est-ce que l'on pourrait avoir quelques éléments de comparaison ?

M. ABADIE, Président.-
Je ne sais pas si en tant que syndicat on est convié comme des communes à des ratios. Je ne crois pas. Ce n'est pas obligatoire dans le cadre des informations qu'on doit donner, pas pour les syndicats. C'est pour les EPCI qui ont une fiscalité propre.

M. DESFORGES, Brignais.-
Du fait qu'il y a des valeurs qui ont été mises…

M. ABADIE, Président.-
On vous a donné des valeurs parce qu'on les avait, mais ce n'est pas une obligation. Pour vous donner un ordre d'idée, on a mis la population totale qui est de 694.779 habitants recensés, mais en fait ce n'est pas le bon chiffre, c'est 703.595, mais on est obligé d'attendre les nouvelles de l'INSEE. Mais vous n'avez pas de ratios sur le potentiel fiscal, sur les moyennes nationales. On a mis les éléments que l'on pouvait vous donner.

M. GUEZET, Collonges au Mont d'Or.-
Je reviens sur la question de facturation. Comptablement parlant, est-ce que cela veut dire que la facturation que nous fera le SIGERLy doit passer en compte de fonctionnement ou en compte d'investissement ?

M. ABADIE, Président.-
Du moment que c'est une contribution, c'est du fonctionnement. C'est clair.
Pour nous, il y aura une partie qui passera en fonctionnement bien entendu, c'est la maintenance, etc., et tout ce qui est travaux passe en investissement pour nous, et du coup c'est bien en hors taxes, mais pour vous le remboursement se fait sous forme d'une contribution, et la contribution forcément c'est du fonctionnement. Donc, si vous le prenez sur votre budget propre annuel, vous le passez en fonctionnement, sinon c'est fiscalisé dans le cadre de la fiscalisation des syndicats.

M. GUYONNET, Cailloux.-
Je reviens sur le budget. Peut-être que je n'ai pas entendu, mais on est plusieurs dans ce cas.
Si on regarde le fonctionnement, on n'est pas équilibré, puisqu'en total général des dépenses de fonctionnement on a 11 831 000 € et en recettes de fonctionnement on a 12 569 000 €. En investissement on est équilibré, les deux sont à 25 865 000 €, mais pas en fonctionnement, aussi bien sur le gros document que sur le petit.

M. ABADIE, Président.-
Oui, on l'a dit et c'est marqué : « En tenant compte de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005, la section de fonctionnement est présentée avec un excédent prévisionnel de clôture de 738 488,07 €. L'article L.1612-7 du CGCT stipule que « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou du comité ».

M. GUYONNET, Cailloux.-
J'avais sauté ce paragraphe.

M. ABADIE, Président.-
Et « Le comité se prononcera pour rétablir l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une décision modificative ultérieure ».
Cela arrive souvent dans les comités où il y a beaucoup d'argent. Je me rappelle qu'au début du comité on appelait cela « dépenses virtuelles », cela m'avait surpris parce que dans nos communes on n'a jamais de dépenses virtuelles, elles sont toujours bien réelles. Cela m'avait surpris. Après on peut équilibrer par des DM les excédents dans les syndicats. Mais c'est vrai qu'on n'a pas l'habitude de voir cela dans nos communes.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non.

Adopté à l'unanimité *(Délibération C – 2006 – 03 – 22 / 01)*

Nous passons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. ABADIE, Président.-
Je rappelle la date du 16 juin, réservez la d'ores et déjà, vous recevrez une convocation. Le comité se réunira le 1er ou le 7 juin. Le 1er est un jeudi et le 7 est un mercredi. Est-ce que cela vous ennuie que ce soit un jeudi exceptionnellement ? On préfèrerait le faire le 1er pour avoir la validation de la Préfecture, pour ne pas avoir de problème par rapport à la signature du contrat de concession. 8 jours ce sera un peu court, le 16 c'est la signature officielle, et donc on souhaiterait faire un comité le 1er.

Mme RICHARD, Champagne.-
Simplement pour éclairer d'abord notre propre lanterne et peut-être d'autres communes qui auraient des projets de vidéosurveillance, et qui auraient peut-être la tentation de vouloir travailler sur la fibre optique pour pouvoir faire des zooms, traiter des images ultérieurement. Nous avions évoqué cela avec vos collaborateurs. On avait regardé si l'on pouvait imaginer l'enfouissement de ces fibres optiques.
Il se trouve qu'hier j'ai eu la bonté de remplacer mon collègue au syndicat du câble, et je me suis aperçue qu'en fait UPC pourrait le faire, que certains réseaux existent dans les communes, pas forcément partout et pas forcément là où l'on voudrait, mais en tout état de cause je pense qu'il faut pouvoir imaginer quand on fait de l'enfouissement, d'avoir l'éventualité de cette fibre optique, avec ou sans UPC, mais pour des usages de vidéosurveillance.

M. ABADIE, Président.-
Je rappelle que UPC au tout début de la mise en place du câble par la fibre optique, avait réservé –il faudrait retrouver vos premiers contrats– 5 à 10 % des faisceaux gratuitement pour l'utilisation des communes. C'est vrai que c'est quelque chose qui est tombé dans les oubliettes. Et puis nous avons tous été tellement échaudés avec le câble, qu'on n'est pas trop tenté de voir le problème.
Je crois qu'il y a aussi d'autres problématiques, mais le problème de la vidéosurveillance c'est un problème qu'on abordera au syndicat, dans les perspectives d'évolution du syndicat, puisque vous savez que de plus en plus nos communes doivent être sécurisées pour les espaces publics. On l'a demandé devant les gares.
C'est vrai qu'il sera peut-être intéressant de s'y pencher, au niveau de l'installation, de la gestion, de toutes ces problématiques. Il sera intéressant d'avoir un débat sur l'utilisation de la libre optique pour les histoires de vidéosurveillance.

M. MATHERON, St Didier au Mont d'Or.-
J'ai participé hier à la réunion du comité du Syndicat du câble, j'en ai retenu deux choses. C'est que SDC est animé apparemment de très bonnes intentions…

M. ABADIE, Président.-
Il y a très longtemps qu'ils ont des bonnes intentions, mais ils n'ont pas d'argent.

M. MATHERON, St Didier au Mont d'Or.-
Ils veulent renforcer les liens avec les communes et développer l'Internet en faveur des communes.

Un participant.-
C'est trop tard.

M. MATHERON, St Didier au Mont d'Or.-
Je ne les défends pas, je rapporte simplement.
La deuxième, par contre, c'est qu'il n'y a plus aucun argent pour remplacer les doublons.

M. ABADIE, Président.-
Je crois que la question a été posée par notre collègue BORDAIRON lors de la réunion qui a eu lieu hier. Peut-être peut-il nous en dire deux mots.

M. BORDAIRON, Fontaines-sur-Saône.-
On avait une réunion hier justement avec le réseau câblé et j'ai posé cette question. On nous a annoncé que les travaux étaient terminés, j'ai été très surpris, parce qu'il y avait encore des doublons qui existaient. Je crois que M. MATHERON était présent à cette réunion également. Pour eux, les doublons n'existent plus et je crois que l'on ne pourra les enlever qu'avec l'enfouissement du réseau. Malheureusement des erreurs ont été faites à un certain moment, je ne veux pas tirer sur qui que ce soit, mais maintenant c'est très difficile à récupérer. Je verrai avec le Président.

J'ai discuté un petit peu avec le Directeur d'UPC. On va essayer d'avoir une réunion dans les cas qui sont un peu difficiles. Ils voudraient bien discuter avec nous sur certains cas, pas sur toutes les demandes, c'est certain.

M. ABADIE, Président.-
Je rappelle qu'EPARI a demandé au syndicat de revenir dans EPARI. Nous avons dit que nous voulions d'abord savoir un peu ce qu'EPARI souhaitait de notre part, que si c'était simplement notre contribution financière, cela ne nous intéressait pas, mais que si c'était pour amener des éléments concrets, nous réfléchirions. Je vous en avais déjà parlé.
Une commission technique s'est mise en place, il y a eu une seule réunion pour l'instant. Nous nous sommes donnés toute l'année pour réfléchir, pour vous apporter des solutions. Je peux dire que les doublons font partie de la négociation. Il n'est pas question de dire : on fait un trait sur le passé. Le passé nous a coûté très cher. Je vous rappelle pour mémoire –cela fait du bien de sensibiliser les gens, les piqûres sont à la mode– que pendant plus de trois ans le SYDER avait bloqué 1 million de francs qui devaient servir pour l'enfouissement des doublons, que cet argent-là n'a pas été utilisé, et qu'il y avait des défauts d'enfouissement des réseaux, par ailleurs.
Donc moi je ne suis pas d'accord pour dire : on efface tout et on recommence. C'est trop facile de faire cela. Je pense qu'on répare ses erreurs, et après on renégocie. Si on n'est pas capable de réparer ses erreurs, on va voir ailleurs.

(applaudissements)

M. GUYONNET, Cailloux.-
J'étais présent hier, d'ailleurs pour le problème des doublons. Il devait y avoir une convention entre UPC et EDF pour ces doublons. Cette convention est arrivée à terme et personne ne l'a renouvelée. C'est pour cela que maintenant il n'y a plus de convention. C'est ce que nous a dit le Président du syndicat du câble.

M. ABADIE, Président.-
Moi ce que je regrette, c'est qu'il y avait une convention qui a été signée, à l'intérieur de laquelle il était précisé qu'il y aurait des réunions semestrielles où l'on devait faire le point à chaque fois. Pendant 3 ans on n'a eu aucune réunion. A un moment donné, il y a eu des responsables. Il faut les virer s'ils n'ont pas fait leur boulot.
Je suis désolé, mais si demain je fais des bêtises, vous me direz : Monsieur le Président, on n'est pas d'accord, et vous me virerez. C'est légitime. C'est trop facile après de dire : on n'a pas pu faire autrement. Si, ils pouvaient faire autrement. Ils avaient des rendez-vous, ils devaient se voir une fois par semestre, faire un bilan et le communiquer à nos communes. Moi je n'ai rien vu dans ma commune. Je ne sais pas si vous vous l'avez vu dans votre commune, moi je n'ai rien vu. Je suis désolé de le dire. Il y a la moitié du réseau qui a été fait… Après, je ne parle pas de la commercialisation à outrance. J'ai été obligé de régler des contentieux avec des personnes âgées qui ont été exploitées. Je le dis fermement, je ne peux pas accepter cela. Mais là c'est le Maire qui parle.

M. GUYONNET, Cailloux.-
C'est vrai qu'on a eu de gros problèmes. L'année dernière, à l'Assemblée –d'ailleurs il n'y avait personne d'UPC– on nous a dit que le seul interlocuteur c'était le Président, qui était en Hollande. Cette année ils étaient quatre. Il semblerait qu'ils seraient prêts…

M. ABADIE, Président.-
On va voir. On va faire ces réunions de travail. On s'est donné un an. Si au bout d'un an, il y a une bonne volonté de part et d'autre, pourquoi pas.

M. GUYONNET, Cailloux.-
Il faut prendre place aussi pour la téléphonie, qui risque d'être intéressante pour les communes, avec un service qu'ils appellent TGR, qu'ils vont améliorer…

M. ABADIE, Président.-
On attend.

M. GUYONNET, Cailloux.-
Jacques MULLER est en train de négocier tout cela et, en général, quand il s'occupe de ce genre de choses…

M. ABADIE., Président.-
C'est lui que j'ai rencontré l'été dernier et on s'est rencontré récemment, et c'est ce que je lui ai proposé, on fait des réunions de travail, lui fait son travail, nous amène des solutions. S'il y a des solutions, pourquoi pas. S'il n'y a pas de solutions, c'est le comité qui prendra sa décision.
Je crois que nous allons terminer. Merci à vous toutes et à vous tous. Encore mes excuses pour les petites erreurs. C'est vrai que c'est chaque fois pareil, on booste le personnel pour faire les fiches pour projection, et on a quelques problèmes.

Je vous propose de nous retrouver autour du pot de l'amitié. Merci encore à tous.

(*La séance est levée 19 h 50).*

DELIBERATIONS

C – 2006 - 03– 22 / 01

BUDGET PRIMITIF 2006

Rapporteur : *Monsieur Michel PERRET, Vice- Président*

Le budget 2006 se caractérise par une augmentation des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement afin de nous permettre de réaliser pleinement les demandes des communes.

Les résultats de l'exercice 2005 sont connus, le CGCT (art. L-2311-5) offre la possibilité aux collectivités, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement seront donc repris par anticipation ainsi que les restes à réaliser des deux sections.

En effet, les différents éléments de cette procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

Cette reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable et accompagnée d'une balance, d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2005.

Ces documents sont joints au présent rapport.

Ci-dessous sont présentés les résultats de l'exercice 2005.

	Résultat de fonctionnement 2005	
A	**Résultat estimé de l'exercice**	**2 008 218.52 €**
B	**Résultats antérieurs reportés**	**5 945 389.30 €**
C	**Résultat à affecter**	**7 953 607.82 €**
D	**Solde d'exécution d'investissement 2005 estimé D001 besoin de financement**	**- 4 371 082.41 €**
E	**Solde des restes à réaliser d'investissement 2005 Excédent de financement**	**1 783 985.94 €**
F	**Besoin de financement (D+E)**	**2 587 096.47 €**
	REPRISE ANTICIPEE (G+H)	**7 953 607.82 €**
G	**Prévision d'affectation en réserves R 1068=au moins la couverture du besoin de financement**	**2 587 096.47 €**
H	**Report en fonctionnement R002**	**5 366 511.35 €**

Le Budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L.2312-2, le comité s'est prononcé sur le vote des crédits par chapitre.

Le budget primitif 2006 joint comprend :

I – Informations générales

- Informations statistiques, fiscales et financières (p.2)
- Modalités et vote du budget (p.3)

II – Présentation générale du budget

- Vue d'ensemble, sections (p.4)
- Vue d'ensemble, section de fonctionnement, chapitres (p.5)
- Vue d'ensemble, section d'investissement, chapitres (p.6)
- Balance générale du budget, dépenses (p.7)
- Balance générale du budget, recettes (p.8)

III – Vote du budget

- Section de fonctionnement, détail des dépenses, articles (p.9-10)
- Section de fonctionnement, détail des recettes, articles (p.12)
- Section d'investissement, détail des dépenses, (p.13)
- Section d'investissement – détail des recettes (p.15)

IV – Les annexes (p.17 à 22)

Analyse des principales propositions nouvelles

Impact budgétaire des transferts de compétences

- FONCTIONNEMENT : DEPENSES

- Compétence « achat d'énergie » : compte 60612 : 900 000 €
- Compétence « maintenance » : compte 61523 : 250 000 €
- Compétence « études générales éclairage public et énergie » : compte 617 : 72 000 €

- FONCTIONNEMENT : RECETTES

- Subventions Région : compte 7472 : 21 600 €
- Subventions ADEME : compte 7478 : 21 600 €
- Les contributions des communes : compte 7474 :5 122 500 €

- INVESTISSEMENT

- Au titre du FIDRTS

	BP 2006
Travaux de câblage (fonctionnement)	**687 200.00 €**
Frais d'études	**1 000 000.00 €**
Frais d'insertion	**6 000.00 €**
Travaux	**10 000 000.00 €**
TOTAL	**11 693 200.00 €**

- Au titre des travaux d'éclairage public : 3 000 000 €

En contrepartie sont enregistrées les recettes suivantes :

Le FCTVA et la TVA à récupérer auprès d'EDF : 400 000 €
Un prêt estimé à 11 000 000 €
L'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 587 096.47 €, et le prélèvement provenant de la section de fonctionnement 3 835 715.62 € (ligne 021).

Les principales autres dépenses et recettes :

❖ FONCTIONNEMENT :

- remboursement de la dette au SYDER pour 1 596 637.50 € réparti entre les comptes 6554 « contributions aux organismes de regroupement », 16875 « autres dettes-groupement de collectivités », 6618 « intérêts des autres dettes »
- le remboursement de la dette propre au SIGERLy : compte 66111 « intérêts » pour 620 000 €, compte 1641 « capital » pour 2 000 000 €
- ces charges sont compensées par la contribution des communes inscrite au compte 7474 « participation des communes »
- en recettes figurent également les redevances EDF-GDF compte 757 pour un montant de 1 659 000 €

❖ INVESTISSEMENT :

- Achat d'un véhicule compte 2182 : 25 000 €
- Achat de matériel de bureau et informatique compte 2183 : 20 000 €
- Achat de mobilier compte 2184 : 20 000 €
- En recettes ont été inscrits le FCTVA et la récupération de la TVA auprès d'EDF comptes10222 et 2762 pour 400 000 €

Le budget primitif 2006 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général ..... 2 195 400.00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel ..... 837 700.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante ..... 2 307 000.00 €
Chapitre 66 - Charges financières ..... 894 296.18 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements ..... 38 284.38 €
023 - Virement à la section d'investissement ..... 3 835 715.62 €

Soit un total de ..... 10 108 396.18 €
Restes à réaliser 2005 repris par anticipation ..... 1 723 034.76 €

Soit un total général de ..... 11 831 430.94 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 74 - Dotations et participations..... 5 165 700.00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante ..... 1 666 000.00 €
Chapitre 76 - Produits financiers ..... 16 000.00 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges ..... 5 000.00 €

Soit un total de ..... 6 852 700.00 €
Restes à réaliser 2005 repris par anticipation ..... 350 707.66 €
Résultat 2005 repris par anticipation ..... 5 366 511.35 €

Soit un total général de ..... 12 569 919.01 €

En tenant compte de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005, la section de fonctionnement est présentée avec un excédent prévisionnel de clôture de **738 488.07 €.**
L'article L.1612-7 du CGCT stipule que « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal».
Le comité se prononcera pour rétablir l'équilibre budgétaire dans le cadre d'une décision modificative ultérieure.

Dépenses d'investissement
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts ..... 2 510 000.00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles..... 31 000.00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles..... 65 000.00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours ..... 14 000 000.00 €

Soit un total général de ..... 16 606 000.00 €
Restes à réaliser 2005 repris par anticipation ..... 4 888 299.40 €
Résultat 2005 repris par anticipation ..... 4 371 082.41 €

Soit un total général de ..... 25 865 381.81 €

Recettes d'investissement
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers ..... 200 000.00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées ..... 11 000 000.00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières ..... 1 532 000.00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre ..... 38 284.38 €
021 - Virement de la section de fonctionnement ..... 3 835 715.62 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 2 587 096.47 €

Soit un total de ..... 19 193 096.47 €
Restes à réaliser 2005 repris par anticipation ..... 6 672 285.34 €

Soit un total général de…….…… 25 865 381.81 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2005 et de la prévision d'affectation en réserves au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005.

Il est proposé au comité :

- De reprendre par anticipation le résultat prévisionnel de fonctionnement dans son intégralité en report de fonctionnement au budget primitif 2006, en recettes ligne codifiée 002 : 5 366 511.35 €

- De reprendre par anticipation le solde d'investissement prévisionnel dans son intégralité en report d'investissement au budget primitif 2006 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : 4 371 082.41 €

- De prévoir d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : 2 587 096.47 €

- De reprendre les restes à réaliser au budget primitif 2006 tels qu'ils figurent en annexe

  - Soit en dépenses de fonctionnement 1 723 034.76 €
  - Soit en recettes de fonctionnement 350 707.66 €
  - Soit en dépenses d'investissement 4 888 299.40 €
  - Soit en recettes d'investissement 6 672 285.34 €

Par ailleurs, il est proposé au comité de se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Le Comité décide à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative :

- De reprendre par anticipation le résultat prévisionnel de fonctionnement dans son intégralité en report de fonctionnement au budget primitif 2006, en recettes ligne codifiée 002 : 5 366 511.35 €

- De reprendre par anticipation le solde d'investissement prévisionnel dans son intégralité en report d'investissement au budget primitif 2006 correspondant à un besoin de financement, en dépenses ligne codifiée 001 : 4 371 082.41 €

- De prévoir d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : 2 587 096.47 €

- De reprendre les restes à réaliser au budget primitif 2006 tels qu'ils figurent en annexe

  - Soit en dépenses de fonctionnement 1 723 034.76 €
  - Soit en recettes de fonctionnement 350 707.66 €
  - Soit en dépenses d'investissement 4 888 299.40 €
  - Soit en recettes d'investissement 6 672 285.34 €

- De voter les chapitres du Budget 2006 tels que présentés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

ETAT DES RESTES A REALISER 2005 REPRIS AU BUDGET PRIMITIF 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		**1 723 034.76**
Chapitre 011		
Article 61523	**Entretien de réseaux**	**103 197.16**
Article 617	**Etudes**	**197 416.17**
Article 6283	**Frais de nettoyage**	**1 118.26**
Chapitre 65		
Article 6554	**Contribution organ.regroup.**	**988 828.54**
Article 65734	**Subventions aux communes**	**172 000.00**
Article 6574	**Subventions.fonc.associations**	**3 000.00**
Chapitre 66		
Article 6618	**Intérêts des autres dettes**	**257 474.63**
RECETTES		**350 707.66**
Chapitre 70		
Article 70323	**Redevance Occupation dom. public**	**368.00**
Article 704	**Travaux**	**26 500.00**
Chapitre 74		
Article 7472	**Région**	**33 215.00**
Article 7474	**Participation des communes**	**66 617.00**
Article 7478	**ADEME**	**98 731.66**
Chapitre 77		
Article 775	**Produits des cessions d'immobilisations**	**125 276.00**
SOLDE		**-1 372 327.1**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		**4 888 299.40**
Chapitre 16		
Article 16875	**Dettes envers group.de CL**	**489 854.19**
Chapitre 20		
Article 2031	**Frais d'études**	**443 757.91**
Article 2033	**Frais d'insertion**	**540.00**
Article 205	**Concessions et droits simil.**	**1 561.21**
Chapitre 21		
Article 2183	**Matériel de bureau et informatique**	
Chapitre 23		
Article 2313	**Immos en cours - constructions**	**176 852.33**
Article 2315	**Imm. en cours - installations techniques**	**3 775 733.76**
RECETTES		**6 672 285.34**
Chapitre 13		
Article 1322	**Subventions Région**	**192 000.00**
Chapitre 16		
Article 1641	**Emprunts**	**6 173 000.00**
Chapitre 27		
Article 2762	**Transf.dts à déduction TVA**	**150 000.00**
Article 27634	**Communes**	**157 285.34**
SOLDE		**+ 1 783 985.94**